

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DONATION

Pour la bonne constitution de votre dossier de donation, il convient de rassembler, dans la mesure du possible, l'ensemble des documents suivants pour le premier rendez-vous :

CONCERNANT LES PARTIES À L'ACTE DE DONATION

- . copie du livret de famille,
- . copie du contrat de mariage, du PACS ou du changement du régime,
- . copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de chacune des parties, ou carte de séjour.
- . copie des actes de donations consenties dans les 15 dernières années.
- . copie des déclarations de dons manuels consentis au cours des 15 dernières années.

CONCERNANT LES BIENS

Si la donation porte sur un bien immobilier :

- . copie du ou des titres de propriété,
- . copie du bail si le bien est loué,
- . estimation du ou des biens immobiliers établie par un professionnel de l'immobilier,
- . nom et adresse du syndic d'immeuble, du président de l'association syndicale ou toutes autres coordonnées si le bien dépend d'un lotissement.

Si la donation porte sur un bien mobilier (somme d'argent, contrat de capitalisation, actions ou titres placés ou parts sociales) :

- . liste des actions ou titres placés ; numéros de comptes spécifiques et coordonnées (nom et adresse) des établissements bancaires
- . statuts et K-Bis de la société + pacte d'actionnaires, le cas échéant
- . estimation des parts de la société établie par un expert-comptable si la société n'est pas cotée
- . acte d'acquisition des titres mentionnant le prix d'acquisition
- . coordonnées de la banque et du banquier détenant le compte titres, le contrat de capitalisation ou autre.